La vie associative

Le règlement intérieur de l'association

Document réalisé par l'Acepp Région Ile de France

A. Contenu du document

A. Contenu du document 1
B. Composition de l'association 1
C. Cotisations 2
D. Actions de l'association 2
E. Radiation 2
F. Conseil d'administartion 2
G. Comptes 3
H. Assemblee generale 3

B. Composition de l'association

(doit être adapté à chaque association)

Toutes reproductions et diffusions hors des adhérents du réseau Acepprif sont interdites sauf autorisation écrite de l'Acepprif.
Les renseignements et conseils n'engagent pas la responsabilité de l'Acepprif.

Quelles seront les différentes catégories de membres ?

Quelles sont les conditions nécessaires pour qu'une personne soit membre d'honneur ?

Quelles conditions doivent être remplies pour qu'un membre puisse être admis (bulletin d'adhésion…)

C. COTISATIONS

Comment sera établi chaque année le montant des cotisations ?

D. ACTIONS DE L'ASSOCIATION

Précision par rapport aux statuts

E. RADIATION

Si les statuts ne précisent pas dans le détail la procédure à suivre, le règlement intérieur aura à l'indiquer…

F.CONSEIL D'ADMINISTARTION

Il pourra être donné des précisions concernant la périodicité des réunions, le lieu, la fixation d'un ordre du jour, du vote, de la rédaction des procès-verbaux…

Toutes reproductions et diffusions hors des adhérents du réseau Acepprif sont interdites sauf autorisation écrite de l'Acepprif.
Les renseignements et conseils n'engagent pas la responsabilité de l'Acepprif.

G. COMPTES

Comment sera tenue la comptabilité ? Qui aura la signature des chèques ?...

H. ASSEMBLEE GENERALE

Il pourra être précisé :

- la fixation de l'ordre du jour
- les modalités de convocation
- les votes par correspondance
- le délai d'envoi des convocations
- la rédaction des procès verbaux

Les liens utiles :

http://www.associations.gouv.fr/

https://www.service-public.fr/associations

http://www.francebenevolat.org/

http://www.associationmodeemploi.fr/

Vous prendrez note du fait que les textes de l'Acepprif sont considérés comme des outils d'information documentaire. En matière juridique, seuls les textes publiés dans les éditions papier du Journal Officiel de l'Union Européenne ou du Journal Officiel de la République Française font foi.

Toutes reproductions et diffusions hors des adhérents du réseau Acepprif sont interdites sauf autorisation écrite de l'Acepprif.
Les renseignements et conseils n'engagent pas la responsabilité de l'Acepprif.